

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À: Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -

Bid Receiving - PWGSC / Reception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Management and Consulting Services Division / Division des services de gestion des affaires et de consultation

11 Laurier St. / 11, rue Laurier 10C1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.			
UT830-176481/A		001			
Client Reference No N° de référence du client		Date			
UT830-176481		2018-02-15			
erence de SEAG					
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
'invitation prer	nd fir	`	Time Zone		
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire		
at - a			Eastern Standard Time		
on - le 2018-03-19			EST		
Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur			
Baker(411zg), Roxane			411zg		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX		
(613) 858-8291 ()			(819) 956-8303		
s, and Construction: s et construction:					
	erence du client erence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS L'invitation prer Other-Autre: r toutes questions à:	Amen 001 Prence du client Date 2018- Prence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N L'invitation prend fir Other-Autre: r toutes questions à: FAX N (819) s, and Construction:	Amendment 001 Perence du client Date 2018-02 Perence de SEAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° V L'invitation prend fin Other-Autre: r toutes questions à: FAX No. (819) 95 s, and Construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

	, , , , , ,
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si	gn on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	igner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)
Signature	Date
-	

Delivery Offered - Livraison proposée



MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS 001

La présente modification vise à répondre aux questions No. 1-2 des soumissionnaires et réviser la demande de soumissions conformément.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1	Pouvez-vous s.v.p. confirmer que les sous-traitants sont acceptés?
R1	SPAC confirme que les sous-traitants sont acceptés. S.v.p. vous référer à la Partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires de la DDP, clause 2.1.1.
Q2	Nous comprenons qu'un soumissionnaire en coentreprise peut compter sur l'expérience de l'un de ses membres pour satisfaire à tout critère technique donné dans le cadre de cette demande de soumissions. Un soumissionnaire pourrait-il s'appuyer sur l'expérience de l'un de ses sous-traitants pour répondre à tout critère technique donné? Cela donnerait aux soumissionnaires plus de souplesse pour s'associer à des entreprises possédant l'expérience la plus pertinente. La formation d'une coentreprise peut être un long processus qui pourrait être difficile à réaliser dans les délais indiqués. Cela pourrait décourager et/ou empêcher certains soumissionnaires potentiels de soumettre une offre.
R2	Non, les soumissionnaires ne peuvent se fier à l'expérience de leurs sous-traitants pour répondre à un critère technique. Seule l'expérience de coentreprise pourrait être considérée comme répondant à un critère technique donné. — Partie 4.1.2.1 Expérience de la coentreprise.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT INCHANGÉS.